Vol. XLII Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 11 Décembre 1912. No. 6

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
[illegible] .... 1.50 "
[illegible] .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
[illegible], par ligne .... 12 [illegible]
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—[illegible]

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 61, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule la monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. [illegible], Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, doivent être adressées :
LE MANITOBA.
Saint-Boniface Manitoba

Le Bill de la Marine

TEXTE DU DOCUMENT

Voici le texte officiel du bill que le Premier Ministre a présenté jeudi à la Chambre des Communes relativement à la politique navale du Canada :

BILL

LOI AUTORISANT DES MESURES A L'EFFET D'ACCROITRE LES FORCES NAVALES EFFECTIVES DE L'EMPIRE.

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

1. La présente loi peut être citée sous le titre : "Loi à l'effet d'aider la marine".

2. Sur et à même le Fonds du revenu consolidé du Canada, il peut être payé et appliqué une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'accroître immédiatement les forces navales de l'Empire.

3. La dite somme doit être employée et appliquée sous la direction du Gouverneur en conseil, à la construction et à l'équipement de navires de guerre ou de croiseurs cuirassés du type le plus moderne et le plus puissant.

4. Les dits navires, après avoir été construits et équipés, doivent être placés par le Gouverneur en conseil à la disposition de Sa Majesté pour la commune défense de l'Empire.

5. La dite somme doit être payée, employée et appliquée et les dits navires doivent être construits et placés à la disposition de Sa Majesté, subordonnément aux termes, conditions et arrangements qui peuvent être convenus entre le Gouverneur en conseil et le gouvernement de Sa Majesté.

Royaume, Empire et Colonies

Au cours du grand débat de mars 1909 sur la question navale, aux Communes, on demanda à M. Borden :

—Que feriez-vous si vous étiez premier-ministre ?

—"Je consulterais le gouvernement et l'amirauté britanniques sur la situation véritable, répondit le chef de l'opposition, et si cette situation exigeait une aide immédiate et substantielle, je demanderais au Parlement canadien cette aide immédiate et substantielle. Et en cas de refus, j'en appellerais à l'électorat du pays."

Devenu premier-ministre, M Borden, accompagné de trois de ses collègues, a fait un voyage en Angleterre pour se renseigner auprès du gouvernement et de l'amirauté britanniques. Le gouvernement et l'amirauté britanniques lui ont répondu par un Mémoire, qui fait une revue documentée de la situation navale européenne, signale surtout l'activité allemande, et conclut à la nécessité d'augmenter substantiellement et sans retard la flotte anglaise si l'on veut préserver le Royaume-Uni de tout danger d'invasion et assurer la sécurité des colonies, à l'ombre du drapeau anglais. Ce Mémoire, que nous publierons mercredi prochain, se termine comme suit :

Le premier-ministre du Dominion ayant demandé quelle serait la meilleure forme d'aide immédiate que le Canada pourrait offrir, nous n'hésitons pas à répondre, après mure considération de toutes les circonstances, que cette aide devrait comprendre un certain nombre des plus grands et des plus forts vaisseaux que la science et l'argent peuvent produire.

Ce Mémoire, préparé par le cabinet anglais et par les chefs de la marine anglaise, doit être accepté comme un document sur lequel on peut se fixer une ligne de conduite. On ne peut supposer, en effet, que ces hommes, qui ont charge du royaume et de l'empire, qui connaissent tous les secrets de la Défense, qui tiennent entre leurs mains une bonne partie des fils de la politique européenne, dévoileraient ainsi les appréhensions de l'Angleterre et feraient pénétrer le monde entier dans les *arcana imperii* s'ils n'en sentaient la nécessité.

Quelles que doctrines qu'on ait pu entretenir au sujet de ce problème si complexe, où il y a eu place dans le passé pour tant d'opinions honorablement divergentes, on est bien forcé aujourd'hui d'accepter le Mémoire anglais comme l'exposé de faits certains et comme une base légitime d'action.

C'est ce que fait M. Borden. M. Borden demande au Parlement canadien de mettre à la disposition du Roi trois vaisseaux de guerre qui seront les plus gros et les plus puissants qu'on aura jamais construits dans aucun pays. Le coût en sera de $35,000,000. Et, toujours pour se conformer à la suggestion de l'Amirauté et du gouvernement anglais, ces vaisseaux entreront dans les cadres réguliers de la marine britannique, avec toutefois cette réserve qu'ils resteront la propriété du Canada et reviendront au pays le jour où nous jugerons à-propos de construire une marine canadienne.

L'Angleterre nous demandant d'agir promptement, et le Canada n'étant pas encore pourvu d'outillage et de main-d'œuvre capables d'exécuter avec célérité un tel travail, ces navires seront construits en Angleterre. Le Canada, cependant, va se pourvoir incessamment de chantiers et recevra de l'Amirauté anglaise des commandes pour des vaisseaux de moindre importance, tels que croiseurs, torpilleurs, bateaux-réservoirs, et autres auxiliaires des grosses unités navales. Cette industrie des chantiers maritimes recevra donc une impulsion nouvelle au Canada. Dans l'intention avouée de Londres et d'Ottawa, on veut ainsi nous dédommager du débourse que nous sommes appelés à faire en ce moment.

Voilà, dans ses grandes lignes, ce que M. Borden a annoncé au Parlement canadien, jeudi dernier.

Il est effarant, pour une contrée comme le Canada, qui est jeune et qui a jusqu'ici à peu près exclusivement employé ses deniers au développement de son industrie, de son agriculture, de ses moyens de transport—toutes des œuvres de paix et de rendement bien positif—de verser aujourd'hui des millions pour créer des œuvres de guerre. Il nous faut pourtant nous rendre à l'évidence des faits et apercevoir les évolutions, auxquelles nous n'avons pas travaillé, mais auxquelles nous ne pouvons nous soustraire.

Le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande sont des colonies dont la métropole est l'Angleterre.

Si l'Angleterre se croit menacée dans son existence par ses rivales, il est naturel qu'elle cherche du secours dans ses colonies. C'est l'histoire des nations, depuis les temps reculés de l'impérialat romain, et même bien auparavant, jusqu'à nos jours.

L'Angleterre ne dit pas à ses colonies qu'elles sont obligées de contribuer à sa défense, mais elle leur signale que si la métropole est vaincue sur mer, les colonies ne seront plus en sureté, et leur commerce, jusqu'ici incontestablement protégé par le drapeau britannique, sera à la merci de périls de toutes natures. Toutes autres considérations mises de côté, il y a donc pour les colonies une question d'intérêt bien positif à aider l'Angleterre, du moment qu'elle en a besoin.

Si l'on veut passer de la situation générale des colonies au cas particulier du Canada, on peut affirmer que si la marine britannique périclitait, nous deviendrions, soit un état indépendant, soit partie des Etats-Unis. Etat indépendant, nous devrions nous monter de toutes pièces une marine; partie des Etats-Unis nous paierions pour notre part entre vingt et vingt-cinq millions de piastres par année au trésor américain pour la marine, car les Américains paient $2.75 par tête chaque année à cette fin. Multipliez $2.75 par huit millions d'habitants que nous sommes approximativement au Canada !

***

La loi Borden n'institue pas de politique permanente de contribution; elle ne crée pas non plus de marine canadienne. Elle répond simplement à un besoin du moment, sans engager l'avenir. Ainsi que l'a dit M Borden aux Communes, le jour où nous entrerons dans un plan permanent de défense de l'Empire,—ce qui est bien différent d'envoyer des vaisseaux protéger spécifiquement les côtes de l'Angleterre—nous devrons exiger une somme de représentation en rapport avec la somme des obligations que nous assumerons vis-à-vis le grand tout impérial C'est là un des principes fondamentaux du régime constitutionnel anglais.

Nous sommes probablement encore loin de ce jour-là. Mais le cas échéant, il faudra refaire toute la constitution actuelle de l'empire et assigner à chacun des droits et des prérogatives en rapport avec ses responsabilités On n'opérera pas d'un seul coup des transformations pareilles dans le status politique de l'Angleterre et de ses colonies. Il faudra, à Londres et chez les colonies une forte somme de travail avant qu'on puisse trouver la formule qui assurera l'autonomie des dominions en même temps qu'elle donnera à tout l'empire réuni, et réorganisé, son caractère d'entité politique véritable, effective, et viable

En attendant ce jour, le gouvernement britannique exprime le désir de voir un Canadien prendre place dans le Comité de la Défense Impériale. Ce comité, entendons-nous, n'a aucun pouvoir législatif, mais il a cependant une influence considérable sur la politique extérieure du Royaume-Uni puisque c'est là que le cabinet va puiser ses renseignements et ses inspirations sur toutes les questions qui regardent la puissance d'attaque et de défense de la Grande-Bretagne.

En Angleterre, on a accueilli le projet de M. Borden avec une satisfaction qui ressemble à de l'enthousiasme. Hommes d'Etat et hommes de guerre, M. Asquith et lord Roberts en tête, ont manifesté au chef du gouvernement canadien leur reconnaissance M. Bonar Law, le chef de l'opposition, s'unit à M. Asquith et approuve la forme sous laquelle le Canada s'offre de contribuer à la défense de l'Empire.

Parmi la population anglaise du Canada l'opinion est favorable au projet. S'il y a quelque chose qui perce du débat qui va s'engager demain à Ottawa, c'est que les libéraux ont des velléités d'aller encore plus loin que M. Borden.

Pour nous, Canadiens-français, nous devons nous rallier loyalement à ce projet de contribution navale. Nous sommes sujets britanniques, et comme tels, nous avons, tout comme les Anglais, des devoirs à remplir vis-à-vis la Métropole.

Nous ajoutons que notre propre intérêt nous commande de ne pas nous laisser aveugler par les préjugés de race et de ne pas faire bande à part. Il ne s'agit pas, bien entendu, de nous gargariser la gorge de grands mots et de faire du chauvinisme impérialiste; mais il faut envisager la situation telle qu'elle est, et nous conduire en conséquence. Notre opposition au vœu de la majorité du pays serait impolitique au dernier degré. Soyons assez perspicaces pour apercevoir notre route; surtout, soyons assez courageux pour faire notre devoir.

NOEL BERNIER

La Guerre en Turquie

Un armistice a été signé ; les billigérants commenceront demain des délibérations en vue de faire la paix.

VISION BREVE

LE VIATIQUE EN AÉROPLANE

Le "Gaulois".

Nous annoncions il y a trois semaines que, pour la première fois, le viatique avait été porté à travers les airs, en aéroplane, à un mourant. Un des témoins de ce fait sans précédent nous envoie aujourd'hui les details de cet exploit émouvant.

Dans la région aride de la Chebka, une des plus mornes solitudes du Sahara, sur un lit de camp, sous sa tente dressée à la hâte, le commandant Largeot est étendu, blessé mortellement d'une balle à la poitrine, à la suite d'un combat acharné où les cinq cents tirailleurs et spahis de la colonne qu'il commande, partie l'avant-veille de Laghouat, ont mis en fuite 2,000 Touaregs. L'héroïque officier vient d'apprendre du major, sur son ordre formel, qu'il n'a plus que trois ou quatre heures à vivre. "Mourir, ce n'est rien, murmure-t-il en soupirant. Mais mourir sans prêtre, sans le secours de la religion, que c'est triste !..."

Le lieutenant Brégard, qui est à ses côtés avec les autres officiers, l'a entendu. Aviateur distingué, il accompagne la colonne avec son monoplan, pour exécuter des reconnaissances "Mon commandant, s'écrie-t-il, je vous en trouverai un prêtre, moi!" Et il se précipite vers son appareil. En un clin d'œil, le moteur est mis en marche, et l'oiseau blanc s'envole vers le nord. Deux heures après, l'intrépide pilote, qui a accompli le trajet à cent à l'heure, est à Laghouat. A peine à terre, il se dirige en courant vers l'hôpital, explique en quelques mots rapides à l'aumônier, le Père Andral, rencontré sur le seuil de la chapelle, ce qu'il attend de lui. "Je suis à vous, lui répond avec une noble simplicité le Père Andral; le temps de prendre mon surplis, les saintes huiles et le viatique". Cinq minutes après, il est sur l'aéroplane, aux côtés du lieutenant.

Dans la pourpre sanglante d'un coucher de soleil au désert, le monoplan s'envole et file de nouveau à une alllure folle vers le camp de la colonne. En priant, le prêtre serre contre sa poitrine la petite boite d'argent qui contient le viatique..

Une rangée de tentes dans le lointain.. C'est le camp. Le monoplan atterrit doucement. Très ému, l'aumônier se dirige vers la tente du commandant Largeot. Comme galvanisé d'un espoir surnaturel, celui-ci est encore vivant. "Merci, mon Dieu!" s'écrie-t-il d'une voix expirante, pendant que le prêtre, après avoir entendu ses aveux suprêmes, dépose sur ses lèvres le viatique, l'hostie sainte portée à travers les airs à un mourant pour la première depuis dix-neuf cents ans, depuis l'institution du Sacrement de l'Eucharistie.

La Defense Navale

Puisqu'il est reconnu que l'Angleterre a besoin de l'aide de ses colonies et que ces dernières ont intérêt à conserver intacte la suprématie navale de la mère-patrie, pourquoi les Canadiens-français seraient-ils seuls à se croiser les bras et à ne vouloir rien faire ?

Non seulement le Canada doit suivre l'exemple de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, etc., mais il importe de plus que la province de Québec marche avec les autres provinces, que les Canadiens démontrent qu'ils ont à cœur la sécurité de l'empire comme tous les autres sujets britanniques.

Notre générosité est, paraît-il, proverbiale. Pourquoi nous exposerions-nous à perdre notre réputation en refusant à la mère-patrie les secours qu'elle attend de tous les coins de son vaste empire?

Ceux qui prétendent que nous ne devons rien à l'Angleterre sont des irréfléchis et des têteschaudes dont nous devons nous défier, et parler d'immixion dans les guerres étrangères, c'est jeter de la poudre aux yeux du public.

Il faut être aveugle pour ne pas voir que nos concitoyens anglo-saxons sont anxieux de faire quelque chose pour leur mère-patrie. Faisons comme eux montrons-nous nous mêmes plus généreux.

C'est ainsi que nous vivrons dans la paix et l'harmonie et que nous occuperons dans la Confédération la place qui nous est due, que nous mériterons le respect et la confiance des autres provinces.

La Patrie.

Les Vieux Nids

Au printemps, lorsque les oiseaux
A l'ombre des feuilles nouvelles,
Le long dés bois, au bord des eaux,
Couvent leurs amours sous leurs ailes.

Si par hasard vous découvres,
Reliques des saisons dernières,
Solitaires et délabrés.
Quelques vieux nids dans les bruyères,

Ayez pitié de ces vieux nids
Qu'afflige un printemps égoïste,
Et qui de leurs bonheurs finis
Gardent comme un souvenir triste.

Songez aux toits inhabités,
A la masure démolie,
Aux berceaux, aux cœurs dévastés,
Aux vieilles choses qu'on oublie.

Mais surtout ne les brisez pas,
Ces vieux nids qu'en vos rêveries
Vous découvrirez sous vos pas,
Parmi les bruyères fleuries.

Car, au retour des mauvais mois,
Quand la neige, emplissant les haies
Et s'entassant au front des bois,
A recouvert toutes les baies,

Las d'avoir faim, las de souffrir,
Plus d'un petit oiseau, peut-être,
Les soirs d'hiver, revient mourir
Dans le vieux nid qui l'a vu naître.

Louis MERCIER.

Pas de procedures contre le magistrat McMiken

La Cour d'Appel a prononcé le non, lieu en réponse aux procédures qui avaient été intentées contre le magistrat McMicken au sujet de ses jugements relatifs à l'élection de Macdonald.

L'échafaudage de ceux qui avaient espéré incriminer ce fonctionnaire est démoli. Autant en emportera le vent.

Il ne restera pour tous ces faux martyrs que la confusion d'avoir manqué leur coup.

Nous disions vrai quand nous écrivions il y a quinze jours au sujet de ce tapage des vaincus de Macdonald:

"Puisqu'on se prétend volé qu'on fasse la preuve du vol Une fois à l'œuvre, on verra peut-être qu'il est plus difficile de convaincre des juges que de chauffer des auditoires dans le *Manitoba Hall* en leur citant des phrases tirées solennellement de la Bible."

Lettre au "Soleil de l'Ouest"

Monsieur le Rédacteur et cher Ami,

Soignez vos colonnes; c'est vraiment pitié de lire un article dans un style aussi noir que celui que vous employez pour le rapport du congrès des instituteurs Et puis, évitez d'user de mots aussi sublimes que Justice et Liberté à tout bout de champ. Défendez la réciprocité si c'est votre idée, au nom de l'intérêt seulement,—c'est suffisant. Cessez d'employer ce ton pleurard pour parler de Sir Wilfrid Laurier. Chacun sait qu'il a été un homme remarquable à tel point qu'il a été remarqué, dès ses jeunes années et a tenu le pouvoir durant 15 ans. Il a cessé de plaire à la majorité; que voulez-vous que vos lecteurs y fassent?

Si vous continuez à gémir sur ce temps que peuvent-ils supposer? Si c'était une jolie femme passe encore!

De plus, un de vos correspondants, qui, pour son malheur doit être interné je suppose, entre en polémique avec le *Manitoba* Que ne le faites-vous vous même. Si vous trouvez des points faibles à ce journal, vous êtés à même de les relever d'une façon mordante et spirituelle sans employer une tierce personne qui ne jouit pas de la plénitude de son bon sens, et qui, si elle ne change pas mourra dans la peau d'un fou, "tel son crapeau".

MARCEL TAMANT.

Elections Municipales

Maire : M. Thos. Berry, réélu par acclamation.

Quartier 1. L'échevin Marion, réélu par acclamation.

Quartier 2. L'échevin Pelletier réélu par acclamation.

Quartier 3. L'échevin Gauvin, réélu par acclamation.

Quartier 4. Candidat : Echevin Waller et W. H. McPhee.

Quartier 5. Candidats : Echevin Kenny et MM. H. S. Trumper et Geo. Martin.

COMMISSAIRES D'ECOLES :

Quartier 1 3 et 5. Réélu par acclamation, MM. S. J. Dussault Dr G. H. Dubuc et W. D. Carson.

Quartier 2: Candidats M. le commissaire Cléophas Marcoux et M. J. P. Proulx;

Quartier 4: M. W. H. Edgar M. J. W. Bannerman.

Sans vapeur ni voile
Il traversera l'Ocean

LE "CHRISTIAN X", DONT LES HÉLICES SONT ACTIONNÉES PAR DES MOTEURS À HUILE, EXCITE BEAUCOUP LA CURIOSITÉ.

New-York. — On peut voir maintenant aux docks de la "Hamburg American Line" un navire qui traversera l'océan sans l'aide des voiles ou de la vapeur, car ses hélices sont actionnées par des moteurs à huile. Le nouveau navire, qui semble construit pour l'usage exclusif de nouveaux mariés, tant il est luxueux, a été nommé le "Christian X". Il n'a pas de cheminée, ne fait pas de fumée, mais il a un fumoir qui est de toute beauté.

Le système choisi pour les moteurs est celui de l'huile brute et de l'air comprimé. Un piston pousse l'huile chauffée qui se transforme en gaz dans une chambre spéciale, puis ce gaz passe dans des cylindres où il fait explosion. Il n'y a ni boite à feu, ni chaudières, ni charbon, ni cendres. Douze hommes font tout le travail de la chambre des machines et l'on a laissé à terre les chauffeurs et les soutiers devenus inutiles.

Le "Christian X" est le premier navire de ce genre qui traversera l'Atlantique. Il est venu de Hambourg à New-York en passant par la Havane à une vitesse moyenne de onze nœuds à l'heure, le temps du voyage étant de 17 jours. Ce navire nouveau modèle peut porter 1,000 tonnes d'huile et voyager 100 jours sans faire escale. Il a 373 pieds de long et 58 de large et jauge 7,400 tonnes.

Les quartiers des passagers sont magnifiques et toutes les décorations sont en blanc et or. Le navire peut changer de toute vitesse en avant à toute vitesse en arrière en 3 secondes.

—A LOUER—Maison neuve, moderne, cinq appartements et chambre de toilette, chauffée à la vapeur. Située sur la rue Hill de trois à cinq minutes des chars électriques. S'adresser à Cusson Agencies Ltd., 64 Avenue Provencher, St. Boniface. Tel. Main 4372.

Nous désirons appeler votre attention sur le fait que les maladies les plus graves: toux galopante, diphtérie, fièvre scarlatine, sont contractés pendant que l'enfant a le rhume. Le remède de Chamberlain pour la toux guérira promptement le rhume et diminuera le danger de contracter ces maladies. Ce remède est fameux pour les cures de rhumes qu'il a accomplis. Il ne contient ni opium ni aucun narcotique. Il peut être donné à un enfant en toute confiance. En vente chez R. A. McRuer.



Vente par encan de limites de bois sur les Terres du Dominion

Le droit de couper du bois vert et du bois brulé, sous permis, dans la limite No. 1060, la dite limite comprenant les terres ci-après décrites dans la Province de la Saskatchewan, sera mis en vente par encan à 2 heures de l'après-midi mardi le 31 Decembre au bureau de l'Agent des limites du Dominion à Prince Albert Saskatchewan.

La limite à bois No. 1060, situé dans la province de la Saskatchewan dans le Township 56, Rangs 8 et 9, à l'Ouest du 3ème Méridien, à l'Est et joignant le block 7de la limite No 1048, une grandeur de 3 milles carré plus ou moins, montant sur un plan d'arpentage signé par R. H. Montgomery Arpenteur de la Puissance daté du 15 Décembre 1909 et en file au bureau des limites à bois du Département de l'Intérieur. Un bleu print, montrant l'endroit de la limite sera fourni en s'adressant à l'Agent.

Cette limite sera offerte en vente à un prix initial de 50 cents par mille pieds B. M., et la personne offrant le plus haut montant par mille pieds aura cette limite sur paiement de $300 comptant, tel montant devant être appliqué sur le paiement des dûs sur la coupe. Le privilège d'enlever le bois durera pendant un an de la date de la vente; après ce laps de temps, l'acquéreur n'aura plus le droit de couper le bois. Cependant, les opérations sur la limite ayant été conduites d'une manière satisfaisante aux yeux du Département, il pourra être accordé un renouvellement de permi à l'acquéreur pour une seconde année Mais il ne sera plu, par la suite, accordé de renouvellement.

L'acheteur fourni à tous les trois mois des rapports à l'Agent des limites à bois de la Couronne à Prince Albert. Ces rapports devront indiqué la quantité de bois coupé l'acheteur paiera aussi les droits sur les produits manufacturés.

Tout bois coupé ou manufacturé en un autre article que du bois de construction sera sujet aux droits prévus dans la clause "A" de la Section 43 des Règlement des limites.

Une copie de ces règlemet peut être obtenue sur demande faite au soussigné ou à l'agent des limites de la Couronne à Prince Albert.

P. K. KEYES,
Secrétaire.
Departement de l'Intérieur

Décembre, 29, 1911

Soumissions pour Chauffage

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et marquées "Tenders for Fuel" seront reçues au bureau du Département des Travaux Publics, Bâtisse du Parlement Winnipeg, jusqu'à midi lundi le 16 décembre 1912, pour la livraison du combustible suivant:

Vieux Palais de Justice, Winnipeg—800 cordes d'épinette; 500 cordes de tremble, coupe nette.

Prison du District Judiciaire de l'Est.—60 cordes d'épinette; 35 tonnes de charbon anthracite.

Institution des Sourds et Muets, Winnipeg.—500 cordes d'epinette; 50 tonnes de charbon anthracite.

Boutique des Charpentiers, Winnipeg.—14 cordes d'épinette.

Bâtisse du Parlement, Winniqeg.—200 cordes d'épinette.

Bâtisse du Gouverneur, Winnipeg.—150 tonnes de charbon anthracite; 40 tonnes de charbon à cuisine; 40 cordes d'épinette.

Serre du Gouverneur, Winnipeg.—50 tonnes de charbon anthracite.

Nouveau Palais de Justice, Winnipeg.—8 cordes d'épinette.

Tout le bois de corde d'épinette devra avoir 4 pieds de longueur et pas moins de 3 pouces de diamètre et coupe nette.

Le soumissionnaire devra spécifier la sorte de combustible avec ses prix.

Un chèque marqué de 10 pour cent du montant de la soumission devra accompagnée chaque soumission, et le dit chèque sera confisqué par le Gouvernement de Manitoba si le soumissionnaire refuse de signer un contrat ou néglige de remplir son contrat.

La plus basse ni aucune soumission sera nécessairement acceptée.

COLIN H. CAMPBELL,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 6 décembre 1912.

J. A. BEAUPRE
AVOCAT, NOTAIRE, ETC.
312 McINTYRE BLOCK
WINNIPEG

Notez Notre Nouvelle adresse à
De Villers Piano Co.
217 Avenue Ste-Marie
Winnipeg, - Man
Venez Nous Voir

"NORWOOD GARAGE"
Spécialité de travaux de moteurs légers. Réparations, mise à neuf et construction de camions-automobiles, automobiles et pièces détachées.
Voitures de "Livery" et Touriste à toute heure de jour et de nuit.
PHONE MAIN 2498
Office, Atelier et Garage: COIN des RUES HORACE et ST-JOSEPH
Norwood
Pourquoi acheter à Winnipeg, lorsque vous pouvez trouver dans votre Cité tout ce qui vous est nécessaire? Nous sommes capables de vous fournir tout ce qui a rapport à l'automobile à des prix défiant toute concurrence.
ALBERT CONTANT
GERANT

CIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
Lignes Postales Francaises
NEW-YORK, HAVRE, PARIS
Départs tous les jeudis à 10 h. A. M.

France .... 17 déc	La Lorraine 9 Janv
La Provence 26 déc	La Savoie ..... 16 janv
La Touraine 2 Janv	La Lorraine 23 Janv

DEPARTS SUPPLEMENTAIRES
Tous les samedis à 3 h. p. m.
Paquebots ne transportant qu'une seule classe de passagers de cabine.
Niagara .... 28 déc. | Rochambeau 11 Ja.
D'HALIFAX A NEW-YORK
CAROLINE .... 1 janv à Midi
Pour renseignements s'adresser à.
ALLOWAY & CHAMPION
Représentants spéciaux
362 et 667 Rue Main, Winnipeg
ou à tout agent de Compagnie de Chemin de Fer.

WINNIPEG Business College

Joseph Bernier, M. P. P. H. P. Blackwood
Noel Bernier A. Bernier
Bernier, Blackwood & Bernier
AVOCATS-NOTAIRES
Argent à prêter sur hypothèques.
Placement de capitaux privé
Bureaux: 401, Bloc Somerset
Avenue du Portage, Winnipeg.
Téléphones: MAIN 2979 / 4767

Albert Dubuc Jacques Mondor
DUBUC & MONDOR
Avocats, Avoués et Notaires
BUREAUX:
27 et 28 Edifice Canada Life
Coin Main et Portage
WINNIPEG, - - - - Man.
Telephones Main 8696 et Main 583
Placements de capitaux privés

Telephone 334 B. de P. 319
A. J. H. Dubuc
AVOCAT ET NOTAIRE
Avenue du Portage (Cote Sud
4me porte de la Rue Main
BLOC DU TRUST & LOAN
ARGENT A PRETER—Placements de fonds privés
Telephone 334

DR. G. A. DUBUC
BUREAU
No. 81, AVENUE PROVENCHER
ST. BONIFACE
HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 9 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 8 p. m.
TELEPHONE 1647
Visite tous les jours à l'Hôpital de St-Boniface.

Dr. LACHANCE
SPECIALITE:
CHIRURGIE ET MALADIES DE LA FEMME
SOMERSET BLOCK
CHAMBRE 245 AVENUE DU PORTAGE,
Téléphone Main 7204 WINNIPEG
CONSULTATIONS: 2 à 5 P. M.
Tél résidence Main 2613. St-Boniface

CHIRURGIEN
DR. R. J. HURST, MEMBRE DU COLLEGE Royal d'Angleterre, licencié médecin du Collège Royal à Londres. Spécialité: maladies nerveuses et maladies de femmes. Bureau 305, Bâtisse Kennedy, Avenue du Portage (en face Eaton); Phone Main 814. Heures de bureau, de 10-12, 3 5 et 7-9.

DR. N. A. LAURENDEAU
Ex-Interne de l'Hôpital de St-Boniface
BUREAU
No. 163, AVENUE PROVENCHER
ST-BONIFACE
HEURES DE CONSULTATIONS
8 à 9 a. m.
1 à 5 p. m.
7 à 8½ p. m.
TELEPHONE MAIN 1392

F. DE GRAMONT
NOTAIRE PUBLIC
FERMES ET LOTS DE VILLE A VENDRE
ASSURANCES — ARGENT A PRÊTER
PHONE MAIN 13306
221 AVENUE McDERMOT
CHAMBRE 46

JOS. LECOMTE,
Notaire Public.
65 RUE OSGOODE, OTTAWA, ONT.
Agent de terres au Manitoba
S'occupe du règlement de Patentes, etc., etc.

J. GRYMONPRE
NOTAIRE PUBLIC, J. P.
Licencié en droit de la Faculté de Paris
283 Avenue Provencher
SAINT-BONIFACE
Terres à vendre. Prêts hypothécaires.
Bureaux ouverts tous les jours de 8 à 9 A. M. 1 à 3, 8 à 9 P. M.
De Notaris Spreckt vlaamsch
Phone Main 1886

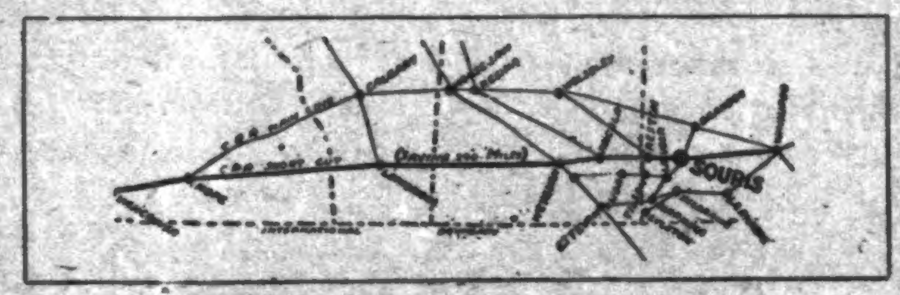
J. L. DEVAUX
Avocat, Notaire, etc.
308 Edifice McIntyre, - Winnipeg, Man.
TÉLÉPHONE MAIN 7488

DR. M. GERVAIS
BUREAU
No. 426, RUE ST-JEAN-BAPTISTE
ST-BONIFACE
CONSULTATIONS
9 à 11 a. m.
1 à 4 p. m.
7 à 10 p. m.
TELEPHONE MAIN 3174

Gevaert ET Deniset
IMMEUBLES
ENTREPRISES GENERALES
88 AVENUE PROVENCHER - - SAINT-BONIFACE
Téléphone Main 2354

J. C. BACUEZ & CIE
BUREAUX:
No. 216 Avenue du Portage
Winnipeg
TELEPHONE MAIN 624
146 Rue de la Morinie,
Saint-Boniface
TELEPHONE: MAIN 3819
LOTS A VENDRE, sur les rues Marion, Oak, Des-Meurons, Avenue Provencher.
ACRES A VENDRE à St-Boniface, St-Vital, Transcona.
FERMES
ASSURANCES: Incendie, Vie, Accidents, Grêle, Bétail, Responsabilité, etc.
ARGENT A PRETER

LA localité de Souris est un point de division sur la nouvelle Ligne Courte. Elle augmentera le rôle de paye du C. P. R. à un demi million et promet de faire de cette ville un trafic secondaire à n'importe quelle ville de l'Ouest. Souris est un centre industriel et offre des avantages importants. Ecrivez pour catalogues et pamphlets qui vous renseigneront sur les bénéfices que les propriétés de Souris offrent.



CANADIAN EMPIRE,
Bâtisse: 219 Phœnix Coin Notre-Dame & Princess, Winnipeg

Excursion pour Noel
DANS LES VIEUX PAYS
Du 7 Nov. au 31 Dec.
Le Grand Tronc Pacifique mettra à la disposition des passagers de l'Ouest des chars dortoirs de tous les points de l'Ouest à l'Atlantique faisant connection avec les Bateaux des Vieux Pays.
POUR L'EST DU CANADA
(Tous les jours durant Decembre)
Chars Touristes et dortoirs tous les jours durant le mois de décembre entre Edmonton, Scott, Biggar, Saskatoon, Nokomis et Winnipeg.
Voyagez par le Grand Tronc Pacifique faisant connection à St-Paul, Minneapolis, Chicago et les Villes de l'Est.
La ligne du Grand Tronc Pacifique est la plus belle de l'Ouest. Lumière électrique dans les chars dortoirs et palais.
BILLETS POUR TOUTES LES LIGNES OCEANIQUES
GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Prix, billets, et toutes autres informations en s'adressant à tous les agents du Grand Tronc Pacifique, ou à
W. J. QUINLAN
Agent des Passagers du District
260 Ave. du Portage, Winnipeg Phone M. 5378, 7098

Harley & Dandurand
CONTRACTEURS EN
Charpente, Maconnerie, etc.
46 Rue Hamel
ST-BONIFACE, - MAN.
Ouvrage garanti
Estimation fournie sur demande

Dr Louis F. BOUCHE
Chirurgien-Dentiste
Elève du Collège dentaire de la Nouvelle-Orléans; membre fondateur de la Société de Stomatologie; gradué du Collège dentaire de Chicago, collège américain de chirurgie dentaire.
272, RUE, McDERMOTT, coin de la rue Albert, en face des bureaux du Free Press et du Telegram.
Tél. 350

Shiloh 25¢
Le remède des familles contre les toux et rhumes. "Shiloh coûte si bon marché et fait tant de bien."

Dr. P. J. Gallagher
Chirurgien-Dentiste
"DISMORR" BLOCK, SUITE 3
327 AVENUE DU PORTAGE
WINNIPEG
Le Docteur a la pratique du Collège de St-Boniface et parle les deux langues, le français et l'anglais.
PHONE M. 7929

BOUX BROS. CO.
ENTREPRENEURS
Estimations fournies pour ouvrage en plâtre, travaux en ciment, imitation de marbre.
59 RUE BERRY
Norwood, Manitoba
PHONE MAIN 3496

Le Savon "Lifebuoy"—Désinfectant—est recommandé par les médecins comme une sauvegarde contre les maladies contagieuses

---

The Guilbault Co.
Entrepreneurs LIMITED
DE TRAVAUX PUBLICS
MARCHANDS EN GROS ET EN DETAIL DE BOIS DE CHAUFFAGE DE TOUTES SORTES.
CHARBON DUR ET MOU
MATERIAUX DE CONSTRUCTION, tels que: Gravier, Sable, Pierre, Ciment, Chaux, Plâtre, Tuyaux d'égoûts, etc.
BUREAUX ET COURS: Estimations fournies
Norwood, St-Boniface
Télephones: Bureaux, Main 604 / Cours à bois, M. 7442 B. de Poste, 148

J. D'AOUST, TEL. MAIN 5598. E. DUGAL, TEL. MAIN 7469
D'AOUST & DUGAL
Entrepreneurs de
Plomberie, Chauffage à eau chaude, air chaud et vapeur, Ventilation, Couverture, Plafond Métallique, Corniche et Echelle de Sauvetage.
Tel 6645 B. de P. 158
239 Ave Provencher (Coin rue Thibaut) St. Boniface

Platre Pour Muraille
LATTES
A L'EPREUVE DU FEU
Les marques Empire constituent une marchandise spéciale et sont les meilleurs plâtres brevetés qui soient sur le marché. Nos lattes EMPIRE remplacent avantageusement les lattes en bois et retardent considérablement le feu.
MANUFACTURÉS SEULEMENT PAR
MANITOBA GYPSUM CO. Ltd., Winnipeg, Man.

Antonio Lanthier
MANCHONNIER
C'est maintenant le temps de faire réparer vos fourrures, l'hiver approche.
Fourrures reparees et remodelees
FOURRURES DE TOUS GENRES SUR COMMANDE
Ouvert tous les soirs
207 Rue Horace, - - Norwood, St-Boniface
TEL. MAIN 3254

Vous Pretez VOTRE ARGENT A UNE BANQUE à 4% d'intérêt, et cette banque réalisera de 4 à 10% sur ce même argent.

Pourquoi PRETERIEZ-VOUS votre argent à une banque qui ne vous donnera que 4% d'intérêt et réalisera elle-même de cet argent 10 à 15%?
Avec autant de sécurité, vous pouvez bénéficier du revenu total que votre argent rapportera
Ecrivez ou passez à notre bureau pour explications.
Canada Financial Corporation Limited,
403 NORTHERN CROWN BANK BUILDING
Phone Main 400 Winnipeg, Manitob

Un Fait Digne de Mention
Est que la bière enregistrée de Drewry
Refined ALE
est bonne pour la santé
Elle est faite avec une eau pure, de drèche et de houblon, pas de sédiment
DEMANDEZ-LA
E. L. DREWRY
WINNIPEG MAN.

EPICERIES ET....
CHAUSSURES SONT
maintenant les deux principales lignes de mon commerce, mais j'ai toujours en magasin un assortiment très varié de
Fruits, Tabac, Pipes, Cigares, etc
Quant aux prix, je puis assurer que je ne crains pas la comparaison avec les autres magasins du même genre.
Farine, Son, Gru et toutes sortes de Grains toujours en vente.
T. PELLETIER, AVENUE TACHE St-Boniface.

LA CUSSON
LUMBER Co. Limited.
Ave. Provencher, entre le pont de la Seine et le C. N. R
Telephones Main 2625 | 2626
FABRICANTS DE
Portes et Chassis, Cadres, Moulures, Bois Tournes. Toutes sortes d'ornementations interieures et extérieures Bancs d'Eglise, etc., etc.
MARCHANDS DE
Toutes espèces de matériaux de construction. Bois de sciage, lattes, lattes métalliques, pierre pour fondations, pierre concassée, chaux, ciment, sable, gravier, papier à bâtisse et à couvertures, matériaux pour enduits, ferronnerie pour bâtisses, clous, vitres. Enfin tout ce qui entre dans la construction d'une bâtisse.
Carrière de gravier à Bird's Hill, Man.
Carrière de sable à Ste-Anne. Man.

Charbon et Bois de Chauffage
J. T. Clement
A l'honneur d'annoncer au public qu'il a ouvert une nouvelle Cour à Bois, 17 Rue Aulneau, à des prix réduits.
Prompte livraison dans toutes les parties de la Ville.
Vos commandes sont sollicitees
Boite de Poste No 1
Telephone 3054

Chronique de la Province

Bruxelles.—La soirée du 24 nov. organisée par le Cercle catholique et la fanfare paroissiale l'Union, au profit de l'église attaquée par l'ouragan du 27 juillet, et qui vient d'être réparée, a pleinement réussi.

Outre les habitants, accourus en nombre on comptait des catholiques de Mariapolis et St. Alphonse, avec leurs curés respectifs répondant à l'appel du vaillant curé de Bruxelles. Le cercle dramatique, sous la direction du dévoué M. A Doyon, instituteur, a interprêté avec brio deux très jolies comédies, dont l'une "Le Sac du Crime," chef d'œuvre d'un professeur belge, abtenu un succès, mérité, de saine hilarité. L'autre "La Torpille" a désopilé la rate de l'auditoire. On ne s'ennuie pas à Bruxelles en Manitoba! Notons aussi "Le Lac" de Lamartine, méditation musicale et poëtique, chantée avec âme, par M. A Doyon; et un beau chœur, final "Comme nos pères" plein de patriotisme, enlevé magistralement sous sa direction. La fanfare a brillé dans le choix des morceaux de son riche répertoire, sous la direction de MM. A. François et Elie Ledoyen. Une surprise ménagée par les membres de la fanfare à deux de ses membres, a couronné la soirée. Grâce à l'encanteur, M. Côté, la vente au profit de l'église a produit une belle somme. Le concours de 16 demoiselles dévouées a rapporté plus de deux cents dollars ajouté au total de la fête.

• • •

MAKINAK, 4 DECEMBRE 1912

Le 3 du courant, M l'abbé Derome eut une agréable surprise: ses confrères voisins vinrent prendre le dîner chez lui à l'occasion du dix-septième anniversaire de son ordination sacerdotale.

M. l'abbé Derome fut ordonné par Mgr Langevin dans la vieille cathédrale de St-Boniface, le 1er décembre 1895; il avait pour compagnon d'ordinatiou feu l'abbé Nap. Poulin, ancien curé à Saint-Maurice, Sask.

Si vous souffrez de constipation chronique, l'effet graduel et discret des pastilles Chamber sera apprécié. En vente chez R. A. McRuer.

NOTICE

The Canadian Pacific Railway Company will apply to the Parliament of Canada at its next Session for an Act authorising it to lay out, construct and operate a railway from the present terminus of the Gimli Branch, at or near Gimli, in a Northerly direction for about 60 miles, through Range 3 or 4 to some point on or near the West Shore of Lake Winnipeg, thence in a Northwesterly direction to a point on the Dauphin River, all in the Province of Manitoba.

Dated at Montreal this first day of November, 1912.

W R. BAKER,
Secretary.

Pringle, Thompson & Burgess, Ottawa Agents.

AVIS

La Compagnie du Chemin de fer "Canadian Pacific" fera demande au Parlement du Canada, durant sa prochaine session, pour un acte l'autorisant à arpenter, à construire et a mettre en opération un chemin de fer du terminus actuel de l'embranchment Gimli ou pres de Gimli, dans une direction nord a peu près 60 milles, en passant par les Rangs 3 ou 4, à un point sur ou pres du rivage ouest du lac Winnipeg, de là dans une direction nord ouest a un point sur la riviere Dauphin, le tout dans la Province de Manitoba.

W R. BAKER
Secrétaire

Pringle, Thompson et Burgess, Agents a Ottawa.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3,00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Soumissions.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour maison d'école, Sarcee Indian Reserve" seront reçues jusqu'à midi, le 13 janvier 1913, pour l'érection d'une maison d'école et une chambre pour les classes sur la Réserve des Indiens à Sarcee.

On peut examiner les plans et devis aux Bureaux des Terres de la Puissance à Edmonton, Calgary, Medecine Hat, Lethbridge et aux Bureaux des Sauvages à Winnipeg et à l'Agent des Indiens sur la Réserve Sarcee.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant déclinent sur demande de signer leur contrat ou négligent de compléter le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Asst.-député et secrétaire du département des Affaires des Sauvages.

Ottawa, 21 novembre 1912.

Departement de l'Interieur

BUREAU DES TERRES DU DOMINION—DISTRICT DE WINMIPEG

AVIS

Avis public est par les présentes donné que le et après le 30 décembre 1412, les terres à culture suivante seront mises à la disposition du public qui pourra faire ses entrees comme Homestead.

Township 29, Rang 3, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 29, Rang 6, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 31, Rang 13, à l'Ouest du Méridien Principal

Township 32, Rang 13, à l'Ouest du Méridien Principal.

Township 36, Rang 17, à l'Ouest du Méridien Principal.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1912.

L. RANKIN,
Agent.

Soumissions

DES SOUMISSIONS sont demandées pour fournir la Prison du District Judiciaire de l'Est, à Winnipeg, de provisions, du 1er Janvier au 30 Novembre 1913.

Les provisions requises consistent en pain, viandes, épiceries, vêtements et autres articles. Toutes informations peuvent être reçues du Gouverneur de la prison. Toutes les soumissions devront être cachetées et marquées "Tenders for E. J. D. Gaol Supplies, 1913." et adressées au soussigné.

Les soumissions seront reçues jusqu au 31ème jour de Décembre 1912.

La plus basse ni aucune autre soumission ne seront nécessairement acceptées.

J. H. HOWDEN,
Procureur-Général

Winnipeg, 3 décembre 1912.

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 17 janvier 1913 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans deux fois par semaine à chaque endroit entre

QUEENS VALLEY & WINNIPEG via Richland, Millbrook, Dundee, Dugald et Plympton Post Office

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maitre Général des Postes.

Des avis imprimées renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus aux bureaux de poste de Queens Valley, Richland Millbrook, Dundee, Dugald, Plympton et Winnipeg ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste

H. H PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Winnipeg, Man., 6 décembre 1912.

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

S. A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man

Contrat pour la Poste

Des soumissions cachetées, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 3 janvier 1913 pour le transport de la poste de Sa Majesté, le soumissionnaire devant s'engager à transporter le courrier pendant quatre ans six fois par semaine à chaque endroit entre

SANFORD & VICINITY (Aller et Retour)

le contrat devant commencer au bon plaisir du Maître Général des Postes.

Des avis imprimées renfermant plus amples renseignements concernant les conditions du contrat peuvent être examinés, et des blancs de formules obtenus au bureau de poste de Sanford ainsi qu'au bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste.

H H PHINNEY,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Winnipeg, Man., 22 novembre 1912.

Soumissions pour Approvisionnement des Indiens

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour approvisionnement des Indiens" seront reçues jusqu'à midi, le 7 janvier 1913, pour la livraison de Provisions pour les Indiens pour l'année finissant le 31 mars 1914 y compris la douane qui devra être payée aux differents endroits, Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Les formules de soumissions contenant tous les details peuvent être obtenus en s'adressant au soussigné.

La plus basse ou aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Asst.-député et secrétaire du departement des Affaires des Sauvages.

Ottawa, 28 novembre 1912.

Soumissions pour Provisions

Des soumissions cachetées, séparées ou en entier, adressées au soussigné et marquées "Tenders for Supplies" seront reçues par le Departement des Travaux Publics, Bâtisse du Parlement Winnipeg, jusqu'à midi, lundi le 16 décembre 1912, pour la livraison des effets ci-dessous mentioné à l'Institution des Sourds et Muets, Winnipeg, pour la période de onze mois du 1er janvier au 30 novembre 1913 inclusivement, concernant en:

1—Epiceries.
2—Viandes de differentes sortes.
3—Beurre et œufs.
4—Pain.

La quantité requise et les formules de soumissions peuvent être obtenues au Surintendant ou à l'Econome de la dite Institution ou au Département des Travaux Publics, Winnipeg.

Un chèque marqué de $100.00 devra accompagné chaque soumission, et sera confisqué par le gouvernement de Manitoba si le soumissionnaire refuse de signer son contrat ou néglige de remplir sa soumission.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera necessairement acceptée.

COLIN H CAMPBELL,
Ministre des Travaux Publics.

Winnipeg, 5 décembre 1912.

AVIS

NORTH EMPIRE FIRE INSURANCE COMPANY.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session par la North Empire Fire Insurance Company d'un acte amendant l'acte d incorporation de la dite Compagnie, c'est-à dire le Chapitre 136 des Statuts de 1908 de manière à pouvoir augmenter le Capital-actions de la Compagnie de un million de piastres à deux millions, tel acte devant aussi donner pouvoir à la Compagnie d'amalgamer ou d'acheter toute autre Compagnie d'assurance, de vendre ou disposer de sa propre entreprise à toute autre Compagnie à tels termes et conditions sur lesquels les dites Compagnies pourront s'entendre.

Daté à Winnipeg, ce vingt deuxième jour de novembre 1912.

ADAMSON & ADAMSON,
Avocats des Réquérants.

Perkins, Fraser & Gibson,
Agents à Ottawa.

Avis de Divorce

Le présent avis est donné, que Sarah Lillian Attwood, l'épouse de Frederick Spencer Attwood, de la municipalité de Shoal Lake, province de Manitoba demendera lors de la prochaine session, au Parlement du Canada, un "Acte de divorce" contre le sus nommé Frederick Spencer Attwood, de la Cité de Minneapolis, état de Minnesota dans les Etats-Unis de l'Amérique;

pour cause d'adultère et d'abandon.

Daté à la Municipalité de Shoal Lake, province de Manitoba, le 6 Novembre 1912.

(Signé)
SARAH LILLIAN ATTWOOD.

Le Pont Norwood

Son Honneur le maire Berry, M. l'échevin Marion, M. Joseph Bernier M. P. P, et M. P Smith, gérant de la Manitoba Rolling Mills Company et M. J. Proulx, M. P. Geveart et M. le Dr Laurendeau ont adressé la parole jendi, à l'hotel de ville, en faveur du règlement qu'on soumettra le 17 du courant aux électeurs et qui a pour but d'élargir le pont Norwood.

Nous aurons notre pont Provencher; Norwood doit aussi avoir son pont, qui est nécessaire au développement de notre ville.

Appuyons donc les contribuables de Norwood.

Quand Saint-Boniface se sera procuré de bonnes et faciles communications avec Winnipeg, la ville grandira rapidement.

Accident de Chasse

On rapporte de Dauphin que jendi, le 28 novembre, une affreuse tragédie s'est déroulé de Ste-Rose du Lac. Deux partis de chasseurs, opérant séparément, sont venus dans le voisinage l'un de l'autre, et un des chasseurs a été tué accidentellement par un coup de feu destiné à un gibier.

Joseph Parisien et Joseph Courchesne s'avancant ensemble, Parisien découvrit, à cinq cents verges de distance environ, quelque chose qui remait dans la brousse. Il tira, croyant chasser un élan. Or l'objet visé était, non pas un élan, mais un homme; c'était Jean Lavoie, qui, lui aussi, avec son compagnon Emile Lacaille, était en quête de gibier. Lavoie fut atteint à la hanche.

Les trois autres chasseurs l'entourèrent bientôt, mais on était à quatre milles de toute ferme On lui donna les premier soins pendant que M. Parisien courut chercher une voiture et un médecin. Le médecin arriva trop tard sur place, car le blessé avait saigné abondament, et la vie pour ainsi dire le laissa.

Le défunt avait 35 ans. Il était marié et avait trois enfants. Il résidait à trois milles de Makinak.

Un jury, assermenté par le coroner Hallinton, déclara que M. Lavoie était mort accidentellement.

Cependant Parisien vient d'être condamné à subir un procès aux assises, sous l'accusation de manslaughter.

Cette accident a causé de profond regrets à St- Rose du Lac et à Makinac.

—Les Dames Patronnesses de l'Hopital St Boniface, voulant, cette année encore, offrir un arbre de Noël aux orphelines de l'Hospice Taché sont un peu perplexes en voyant le nombre grossissant des enfants qui attendent avec tant d'impatience le jour où le petit Jésus les combleront des jouets et des bonbons si longtemps désirés. Pour satisfaire des désirs si légitimes les dames devront comme par le passé tendre la main; elles espèrent que le public si, sympathique à l'institution, répondra avec générosité à leur appel et leur facilitera le moyen de s'unir à l'œuvre des dévouées religieuses en rendant ces pauvres chères enfants heureuses pour un moment.—*Communiqué.*

PROTEGEONS-NOUS

—De Villers piano co pany. Magnifique piano, droit; n'a servi que deux mois, prix primitif $425.00 sacrifié à $225.00 comptant; aussi Harmonium d'occasion à conditions facilles- DE VILLERS PIANO CO. 217 Avenue Ste. Marie, Winnipeg Man.

—La Canadian Home Investment Company désire ouvrir un bureau à St-Boniface. Nous avons besoin d'un homme d'affaires de langue française pour en prendre charge. Doit être compétent et parler convenablement l'anglais. S'adresser par lettre à A. R. Baker, Chambre 8, Banque Hamilton, Winnipeg.

Chez Nous ET Autour de Nous

—Maison a louer S'adresser au No 28 Rue Aulneau, où Telphoner au No, 3254 Main.

—On demande une cuisinière. S'adresser à l'Hôtel Couture, rue Laflèche, Saint-Boniface, de l'autre côté de la rivière la Seine

Si vous avez une attaque de bile essayez les pastilles chamberlain. Elles sont excellentes. En vente chez R. A McRuer.

—Trouvé jeudi 5 décembre près du pont de la Seine un pormonnaie contenant une petite somme d'argent. Le réclamer à la banque d'Hochelaga à St-Boniface.

—L'hiver, le bel hiver canadien est arrivé. De la neige, un froid sec, un temps clair. Les grelots des sleighs sonnent gaiement; au collège les vastes patinoirs sont brillants—comme des glaces!

—Une pipe Peterson, ou un beau sac à tabac, même une jolie boite de cigares comme cadeau; vous pouvez faire un grand choix de ces articles chez J. B. Leclerc, 15 avenue Provencher.

— M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toute sortes, charbon dur ou mou- Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu Livraison sous le plus court délai Satisfaction garantie.

—Les gagnants du tirage au organisé profit de l'autel St. Joseph, dimanche à la salle Leclerc sont M. H. Phaneuf, Lorette, coussin; sallière en argent, Melle E. D'Eschambault; boîte de bonbons, M. E. Toupin; poupée M. H. Phaneuf; un cadre sera mis au tirage plus tard.

Un citoyen de Des Moines avait eu une attaque de rhumatisme musculaire à l'épaule. Un ami l'engagea à se rendre à Hot Springs. Cela voulait dire une dépense do $150. Il chercha un remède plus prompt et moins dispendieux et trouva l'onguent Chamberlain. Trois jours après la première application de cet onguent il se trouva guéri. En vente chez R. A. McRuer.

—Madame Charles Poitras et sa fille Mme François André sont parties pour un voyage de trois mois; elles passeront par Chicago et se rendront à Cincinnati, Ohio, où se trouve le R. Frère Thomas S M, fils de Mme Poitras; les visiteuses se rendront ensuite dans la province de Québec et à Danielson, Conn, où elles rencontreront un grand nombre de leurs parents

—Une sommation a été adressée récemment à un ingénieur des douanes à Winnipeg de comparaître devant le magistrat de police sous l'accusation d'avoir causé une *nuisance* avec la fumée noire des cheminées de l'Etat La défense, conduite par M. H. P. Blackwood, de la raison légale Bernier. Blackwood et Bernier, a argué que la Couronne ne peut commettre de délit et ne peut être inculpée. Le magistrat Macdonald a admis cette objection et a débouté l'action Ce cas assez curieux a provoqué un très vif intérêt à Winnipeg.

—Il est grand temps de choisir vos boites de chocalat ou bonbons pour vos cadeaux de Noel et du Jour de l'An. Voyez un grand choix au magasin de J. B Leclerc 15 avenue Provencher.

—Théatre Walker, cette semaine grandes représentations par vues animées, en couleur; beaucoup de belles représentations du Durbar—et de Winnipeg—la semaine prochaine "Les Juvenile Bostonais" troupe d'opera.

—A vendre une bonne maison, sur la Rue Ritchot, peu de comptant demandé, payable comme loyer mensuel. Aussi une machine à scier le bois soit a vendre où à échanger. S'adresser à M. Proulx Bureau de Poste St-Boniface.

—Se sont inscrits la semaine dernière, à l'Hotel St-George: M. D. T. Trudel, Nicolet, P. Que., M Norman Gingras, Thorne, N. Dak., M. et Mme Dan Fraser, Swan Lake; M. et Mme Descloquement, St-Claude; M. F Allard, Lac du Bonnet, John Westhake, St. Paul Min, Wm Stenberg, H. Bilodeau, Benard, Man, Jos. Tessier, Letellier Man., E. Manseau, Letellier, Man., Octave Ouellette, Toulon, Man., Adam Bier, Keewatin, Ont., A. G et R. S. Bean, Gretna, Man., A J. Sinclair, Togo, Sask.

Canadian Western Railway Company

AVIS est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session par la Canadian Western Railway Company d'un acte étendant le temps prescrit pour par elle commencer ses opérations et compléter la construction du chemin de fer qu'elle a été autorisée de construire par le chapitre 69 des Statuts de 1909.

Daté à Winnipeg, ce 15 novembre 1912.

HOUGH, CAMPBELL & FERGUSON,
Avocats des Requérants.

Perkins, Fraser & Gibson,
Agent à Ottawa.